



SNUipp-FSU 23

Communiqué de presse :
Comité Technique Académique du 22 janvier 2015 :
Le grand bluff !

Ce nouveau CTA était convoqué suite au vote unanime des organisations syndicales contre le projet de répartition présenté par le Recteur. Les représentants de la FSU ont demandé au Recteur quelles suites ont été données au vœu proposé par la FSU et voté à l'unanimité demandant au Recteur de "se tourner vers le Ministère pour obtenir une dotation académique en adéquation avec les besoins et les ambitions affichées". Le Recteur a expliqué qu'aucun poste supplémentaire ne serait accordé à l'Académie ne démentant pas son discours du 14 janvier dans lequel il indiquait que celle-ci est considérée par les services du Ministère **comme très largement sur-dotée...**

Répartition de la dotation entre les 3 départements : Une nouvelle règle de calcul ?

Le SNUipp-FSU a dénoncé l'évolution du mode de calcul de la répartition des moyens de l'Académie :

- alors que jusqu'alors l'évolution des effectifs se mesurait de constats de rentrée à constats de rentrée, le Recteur a décidé cette année unilatéralement d'intégrer la variation entre les constats de la rentrée 2014 et les prévisions de la rentrée 2014 (-43 pour la Corrèze, -105 pour la Creuse, -29 pour la Haute Vienne). Ce choix est d'autant plus injuste qu'il n'a pas été retenu l'année dernière alors que les écarts entre prévisions et constats sur la rentrée 2013 faisaient apparaître un solde de +5 pour la Corrèze, +80 pour la Creuse et -130 pour la Haute Vienne.
- il n'intègre que partiellement les dispositifs nouveaux dans la répartition : les **REP+** sont intégrés pour la rentrée 2015, ils ne l'avaient pas été pour la rentrée 2014 alors que la Haute Vienne était concernée. Cette prise en compte pèse à hauteur de 11 postes sur la répartition, très largement par redéploiement puisque la dotation de 3 ne permet pas de les financer. Si la FSU partage l'idée de donner plus à ceux qui ont le plus besoin, ces choix doivent faire l'objet d'un financement spécifique mais il n'est pas acceptable qu'ils soient mis en place en dégradant les conditions de scolarisation des élèves et de travail des maîtres dans les autres écoles.

Une refondation à plusieurs vitesses ?

Par ailleurs, les autres dispositifs constituant les engagements du ministère dans le cadre de la refondation ne sont pas pris en compte :

- **le développement de la scolarisation des moins de 3 ans** : elle aussi se fait à budget constant puisque ce critère n'est pas intégré dans le calcul de la répartition. Pourtant, les constats sont là : le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans n'a pas évolué depuis 2012 dans l'académie. Il recule même de 0.23 points en Haute-Vienne et de 2.66 points en Creuse sur la même période. C'est ici la démonstration de l'absence d'effet des choix ministériels quand ils ne sont pas financés...

- **le plus de maîtres que de classes** : là encore, aucun moyen spécifique n'est attribué dans les départements pour mettre en œuvre cette politique.

- **l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes** : aucun financement alors que cet engagement représente 21.23 postes sur l'Académie (8.27 pour la Corrèze, 6.66 pour la Creuse et 6.29 pour la Haute Vienne).

- **la prise en compte de la difficulté scolaire** : la circulaire sur les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en difficulté ("RASED") indique "Dans les académies, la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau général des élèves s'affirme au travers de l'intervention de personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires (RASED) occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre." Or, avec 1 création pour 30 élèves supplémentaires attendus, il est impossible de programmer une quelconque reconstitution des équipes pluridisciplinaires des RASED sinon par redéploiement en dégradant les conditions de scolarisation de tous les élèves... Alors que le Ministère communique largement sur sa volonté de réduire le taux de redoublement, aucune politique alternative de prise en charge de la difficulté scolaire n'est mise en place. Pire, la baisse du taux de redoublement conduit mécaniquement à une baisse de la démographie qui elle même induit une baisse des moyens en l'état actuel des critères de répartition.

Quant à la **formation initiale** qui peine à se mettre en place et la **formation continue** exsangue, il y a peu d'espoir dans ce contexte budgétaire de voir la situation évoluer à la rentrée prochaine. Les engagements à répétition pour une formation des personnels dans tel et tel domaine (le dernier en date sur « la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République ») ne sont dans ces conditions suivis d'aucun effet !!!

La proposition de répartition du Recteur reste la même pour la rentrée 2015 :

Corrèze : -11 élèves : + 2postes
Creuse : -18élèves : -9 postes
Haute Vienne : +118 élèves : +10 postes

Ce qui fait le bilan suivant pour la période de 2012 à 2015 :

Corrèze : +13 élèves : + 11 postes
Creuse : -172 élèves : -8 postes
Haute Vienne : +245 élèves : +20 postes

Le Recteur a à plusieurs reprises indiqué qu'il "essayait de ne pas trop dégrader", qu'il "maintient les taux d'encadrement" (ses documents annoncent pourtant une dégradation du P/E creusois pour la rentrée 2015). Le SNUipp-FSU lui a répondu qu'il s'agissait là d'un aveu de son incapacité à mettre en œuvre et à rendre lisible les orientations prévues dans la loi de Refondation de l'École dans l'Académie...

Le SNUipp-FSU lui a indiqué que les personnels qui s'engagent pleinement pour casser les déterminismes et permettre la réussite de tous les élèves sont las de voir le décalage croissant entre les annonces ministérielles et leur réalité de travail qui ne cesse de se dégrader : ils n'acceptent plus d'être empêchés, faute des moyens nécessaires, de remplir les missions qui leur sont confiées. C'est pour toutes ces raisons qu'ils seront en grève le 3 février 2015.

à Guéret, le 22 janvier 2015

La FSU a demandé que cette répartition soit soumise au vote : celle-ci a encore une fois reçu un vote unanime **contre...**

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice COUEGNAS: 06.74.19.39.72